

CALENDRIER ASR 2018

Le 19 juin 2017	Engagement local de la concertation
Entre le 19 juin et le 31 juillet 2017	Concertation avec les autorités locales et les représentants des personnels : <ul style="list-style-type: none">- CTL / CHSCT- Préfet / Inspecteur général des finances- Elus locaux / nationaux et représentants des personnels
Au plus tard le 15 août 2017	Transmission des avis Préfet/IGF, de l'avis et des résultats des votes du (des) CTL et de la fiche «état de la concertation » via le DDG
Début septembre 2017	Présentation des projets au(x) Ministre(s) pour validation
Avant le 15 octobre 2017	Communication de l'avis du(des) Ministre(s) au DDFiP via le DDG
D'octobre à décembre 2017	Rédaction des arrêtés ministériels par le bureau SpiB-1B Publication des arrêtés au <i>Journal Officiel</i>